

CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICATION AU 1.11.2003

De la Société ABALICO FRANCE 5 rue Joseph Cugnot 57200 Sarreguemines APPLICATION AU 1.11.2003

Article 1 : Définition et acceptation des conditions générales

Les livraisons, services et offres de la société Abalico France se réfèrent exclusivement aux conditions générales de ventes suivantes. Celles-ci seront également valables pour tous les futurs marchés. Dès la réception de la marchandise ces conditions sont acceptées.

Article 2 : Produits commercialisés

La société Abalico France se réserve le droit à tout moment d'ajouter de nouveaux produits, de supprimer tout ou partie des produits vendus ou présentés sur son catalogue, de changer leur présentation ou cesser leur commercialisation et cela, sans qu'elle soit contrainte d'en aviser au préalable le Client.

Les photographies et graphismes du catalogue illustrant, à l'appui du texte, les produits ne sont qu'indicatifs et n'entrent pas dans le champ contractuel. Ils n'engagent donc nullement la Société qui ne pourra pas être tenue pour responsable des inexactitudes ou des erreurs qui y seraient éventuellement introduites.

Article 3 : Les commandes

Toute commande inférieure à 70 Euros sera majorée de 15 Euros de frais de traitement

Toute modification de la commande demandée par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à la Société avant l'expédition des produits.

Article 4 : Prix facturation et paiement

A/Prix : Les prix indiqués dans le catalogue produits, sont indicatifs et sont remis à jour régulièrement et donc modifiables sans préavis. Toutefois, les prix facturés sont ceux en vigueur à la date de la commande. Le client pourra également bénéficier, pendant certaines périodes déterminées d'offres promotionnelles sur certains produits dans la limite des stocks disponibles. Les prix indiqués sont HT. Les frais de port sont facturés en sus. Franco de port à partir de 300 Euros HT (hors mobilier et présentoirs).

B/Facturation : Une facture est établie pour chaque livraison et adressée par la société au client à l'adresse de facturation. Toute réclamation concernant les factures, doit être portée à la connaissance de la Société par courrier dans les 10 jours de leur réception. A défaut, elles sont considérées comme acceptées sans aucune réserve. L'éventuelle livraison incomplète d'une commande ne peut justifier le refus de paiement des produits livrés. Tout litige opposant le Client à la Société n'est en aucun cas une cause de suspension du règlement de la partie non contestée de la facture.

Clause de réserve de propriété : la Société conserve la propriété pleine et entière des marchandises, vendues jusqu'au paiement complet du prix, en application de la loi du 12.05.80.

C/Paiement : Le paiement des factures se fera par - carte bancaire avec un escompte de 3 %- contre remboursement avec un escompte de 3 % (Attention : frais de contre remboursement : 6.50 €) --par chèque. Le règlement de la commande est exigé par la Société, la livraison s'effectuant dès réception et encaissement du chèque Client.

Article 5 : Livraison

La livraison est effectuée par la poste (service colissimo). La livraison s'effectuera en France métropolitaine environ dans les 48 heures. Les délais de livraison sont fixés de bonne foi aussi exactement que possible. Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. En cas de rupture de stock pour l'un des produits commandés, la Société informera le Client et procédera sauf instruction contraire du Client à la livraison partielle de la commande. De manière générale, les commandes ne sont pas annulables en cas de rupture de stock. La responsabilité de la Société ne sera pas engagée en raison des retards de livraison imputables au transporteur ou en raison de tout autre événement de force majeure.

Article 6 : Réception des produits

Il appartient au Client lors de la réception des produits, de vérifier sans délai la conformité et l'intégrité des produits expédiés. De manière générale, les réserves ou constatations portées sur le bon de livraison doivent être complètes et précises. Elles doivent notamment définir le dommage.

Article 7 : Retour des produits

En cas d'anomalie technique du produit, ou d'erreur sur la référence livrée, le Client suivra la procédure de retour produit décrite ci-après. Les frais et les risques de retour sont toujours à la charge du Client. Les anomalies techniques ou erreurs doivent être communiquées, à la Société, dans les 7 jours suivant la date de livraison, en indiquant le numéro et la date de facture. Les produits doivent être impérativement retournés complets, en parfait état et dans leur emballage d'origine, en prenant soin de ne placer aucune écriture, ni scotch sur les emballages originaux. La société se réserve le droit de refuser tout retour non conforme aux conditions mentionnées ci-dessus.

Article 8 : Revente des produits

L'acheteur s'engage à ne pas revendre à d'autres professionnels les produits achetés sans l'accord écrit d'abalico France.

Article 9 : Règlement des litiges

Tout différend quel qu'il soit et quelles que soient les conditions de vente, d'exécution des commandes ou des modes de paiement acceptés est de la compétence exclusive du tribunal de Sarreguemines.